

19.09.2006 - 09:15 Uhr

Nouveau certificat de salaire: rabais Reka jusqu'à CHF 600.- exonérés d'impôts

Berne (ots) -

Les rabais Reka jusqu'à CHF 600.- ne doivent pas être déclarés dans le nouveau certificat de salaire. Il est ainsi possible de remettre au personnel des moyens de paiement Reka francs d'impôts pour une valeur annuelle de CHF 3000.- (rabais de l'employeur de 20%).

Les rabais annuels jusqu'à CHF 600.- accordés par l'employeur pour l'acquisition de chèques Reka ne doivent pas être déclarés dans le nouveau certificat de salaire. Cette réglementation permet aux employés - lorsque le rabais de l'employeur se monte à 20% - de se procurer 3000 francs Reka non soumis à l'impôt. En outre, les chèques Reka remis sous forme de bons d'une valeur de CHF 500.- au maximum par événement (Noël, anniversaire, etc.) sont également exonérés d'impôts.

En Suisse, près de 3300 employeurs remettent à leurs collaborateurs des moyens de paiements Reka à un tarif préférentiel (chèques Reka, Reka-Card et Reka Rail) en complément du salaire. Il s'agit notamment de sept des dix plus grands employeurs de Suisse, à savoir La Poste, le groupe Coop, UBS SA, Credit Suisse Group, Novartis, Manor et Zurich Financial Services, ainsi que des Banques Raiffeisen et autres PME, administrations communales, hôpitaux et foyers. Des sondages ont révélé que 75% de la population suisse connaissent les chèques Reka. Pour sa part, la Reka accorde, lors de la remise de chèques Reka, un rabais de base de 1,5%, complété par le rabais de l'employeur (jusqu'à 20%).

Avantages pour l'employeur

Pour l'employeur, il est plus intéressant de remettre des moyens de paiement Reka qu'une prestation comparable en espèces. En effet, Reka accorde aux employeurs un rabais de base de 1,5% lors de la commande de chèques Reka. Par ailleurs, ceux-ci sont exonérés d'impôts (le rabais de l'employeur ne doit toutefois pas dépasser CHF 600.- par année). Enfin, avec les chèques Reka, l'employeur favorise le bien-être de son personnel car les moyens de paiement Reka sont étroitement liés aux loisirs et aux vacances.

Avantages pour le personnel

Lorsqu'ils commandent des chèques Reka, les employés profitent, outre la réduction Reka de 1,5%, du rabais supplémentaire octroyé par l'employeur. Les moyens de paiement Reka sont un complément salarial attrayant, qui permettent d'apprécier loisirs et vacances à des conditions avantageuses. Moyen de paiement bienvenu, les chèques Reka peuvent être utilisés dans plus de 7000 points d'encaissement du tourisme suisse tels que restaurants, hôtels, agences de voyages, CFF et autres entreprises de transport public, chemins de fer de montagne, remontées mécaniques, parcs de loisirs, musées, centres de sport et de remise en forme ou stations-service (AVIA et BP).

Contact:

Werner Bernet, directeur
Tél. +41/31/329'66'33
E-Mail: werner.bernet@reka.ch

André Dubois, vice-directeur
responsable des chèques Reka
Tel. +41/31/329'66'24
E-Mail: andre.dubois@reka.ch

Vous trouverez de plus amples informations sur le site www.reka.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001101/100516144> abgerufen werden.